

Belgique 1960-2010

Grève du siècle et crise multiforme

Il y a cinquante ans, la Belgique était secouée par la « grève du siècle », s'opposant à un vaste projet d'économies et de restrictions budgétaires. Soulignant les fractures de la société belge, le conflit de l'hiver 1960-1961 a joué un rôle important dans la transformation du pays en un État fédéral. La crise institutionnelle actuelle pourrait déboucher sur l'approfondissement de cette évolution, tandis que les conséquences de la crise économique pressent le monde politique de prendre des mesures d'austérité. Les tensions politiques et sociales accumulées ravivent une certaine mémoire du passé.

À l'automne 1960, le gouvernement belge unissant sociaux-chrétiens et libéraux affronte une situation économique difficile. La perte de la principale colonie – le Congo est devenu indépendant le 30 juin – a porté un coup aux rentrées budgétaires. Le gouvernement décide de prendre des mesures d'économie. Des tensions animent cependant l'exécutif quant aux secteurs devant en faire l'objet. Le cabinet dirigé par M. Gaston Eyskens s'accorde dès lors sur un paquet de mesures regroupées dans le projet de loi « d'expansion économique, de progrès social et de redressement financier », rapidement rebaptisé *Loi unique*. Ce texte restreint les pensions de retraite du secteur public, réforme l'assurance-

JULIEN DOHET & JEAN FANIEL
Respectivement historien et conseiller au Setca (FGTB), Liège, et politologue et chercheur au Centre de recherche et d'information socio-politiques (Crisp), Bruxelles.

maladie, accroît le contrôle des chômeurs et augmente la fiscalité indirecte, tout en accordant des aides fiscales aux entreprises. Censée neutraliser les diverses oppositions, la *Loi unique* les concentre et les attise. En décembre éclate la grève générale la plus massive de l'histoire belge, surnommée la Grève du siècle¹. Le conflit dure cinq semaines et prend un tour insurrectionnel : l'armée est mobilisée, on dénombre quatre morts.

Une Belgique divisée

Socialistes (PSB) et communistes (PCB) critiquent le projet gouvernemental. Mais c'est surtout le monde syndical qui, poussé par la base, mène la fronde. Le mouvement met clairement en évidence les principales fractures de la société belge.

1. Voir en particulier J. Neuville, J. Yerna, 1990, *Le choc de l'hiver 60-61. Les grèves contre la loi unique*, Politique et Histoire, Bruxelles.

La mobilisation est portée par la Fédération générale du travail de Belgique (FGTB), syndicat qui a aggloméré en 1945 les composantes sociale-démocrate, communiste et anarcho-syndicale du mouvement ouvrier. En revanche, la Confédération des syndicats chrétiens (CSC), proche du parti social-chrétien (PSC) du Premier ministre, réprouve publiquement la grève bien qu'elle critique la *Loi unique*. La petite Centrale générale des syndicats libéraux de Belgique (CGSLB) appelle, en vain, le parti libéral à atténuer le projet de loi, avant de prendre durablement ses distances avec lui.

Quoique d'ampleur nationale, la grève est davantage suivie dans les bastions syndicaux de l'industrie lourde wallonne qu'en Flandre ou à Bruxelles. Au sein même des syndicats, cette différence engendre de fortes tensions. De nombreux militants wallons de la CSC participent à la grève, en dépit des remontrances de leur direction. La FGTB est divisée entre ses sections wallonnes, qui s'unissent derrière M. André Renard pour coordonner la grève, et ses sections flamandes, qui refusent d'appeler à la grève générale.

La Flandre, historiquement plus rurale et dominée par l'Église, animée par un mouvement nationaliste qui réclame davantage d'autonomie culturelle, a connu après-guerre une industrialisation rapide dans des secteurs de pointe et dans la production de masse. En Wallonie, région d'ancienne industrialisation, à l'identité ouvrière et socialiste forte², certains dirigeants syndicaux et politiques prennent progressivement conscience du vieillissement et du déclin du tissu industriel. Les *holdings*, prin-

cipalement concentrés à Bruxelles, ont réorienté leurs investissements du sud du pays vers le nord, en plein essor.

En réaction à cette évolution, M. Renard, alors numéro deux de la FGTB, fait adopter par son organisation en 1954 et en 1956 un ambitieux programme dit de réformes de structure. Il prévoit notamment une planification souple de l'économie, la nationalisation du secteur de l'énergie et le contrôle des *holdings*. Le PSB reprend une partie de ces revendications en 1959, soit après son retour dans l'opposition. Toutefois, en 1960, le mouvement socialiste se divise. M. Renard et les principaux dirigeants syndicaux wallons, partisans de l'action directe, prônent puis mènent la grève générale voulue et déclenchée par leur base. Ils se heurtent aux composantes flamandes de la FGTB, plus sociales-démocrates, et au PSB, qui entendent canaliser la protestation et l'emmener sur la voie parlementaire.

Se sentant lâché par ses camarades flamands et face au poids du monde chrétien dans le nord du pays, M. Renard relance son projet fédéraliste visant à doter la Wallonie d'un pouvoir décisionnel accru en matière économique pour pouvoir en redynamiser l'appareil de production. La grève prend également une connotation régionaliste qui marquera l'évolution institutionnelle ultérieure de la Belgique.

Après avoir fait adopter son projet par le Parlement, le gouvernement démissionne en mars 1961. Suite aux élections, les socialistes remplacent les libéraux au sein de l'exécutif et, aux côtés des sociaux-chrétiens, appliquent l'essentiel des mesures contenues dans la *Loi unique* qu'ils ont pourtant décriée. Dans la foulée, ils participent à l'adoption des « lois sur le maintien de l'ordre » qui restreignent le droit de grève.

2. Voir le supplément de décembre 2010 du *Monde diplomatique* consacré à la Wallonie

Crises actuelles

La Belgique a considérablement évolué depuis 1961. Cinq réformes institutionnelles opérées entre 1970 et 2001 en ont fait un État fédéral composé de deux types d'entités fédérées, détenant une part du pouvoir législatif et exécutif³. Les Communautés flamande, française et germanophone, nées des revendications flamandes, s'occupent avant tout d'enseignement, de culture et d'aide aux personnes. Les régions flamande, wallonne et de Bruxelles-Capitale, créées suite aux demandes du mouvement wallon, exercent des compétences essentiellement axées sur l'économie, l'aménagement du territoire ou l'organisation des pouvoirs locaux. En Flandre, Communauté et Région sont réunies.

La Belgique a fortement souffert de la crise économique dès les années 1970, voyant le chômage s'envoler. Mais la Flandre a rapidement connu une croissance la hissant parmi les régions les plus prospères d'Europe. La Wallonie a été touchée de plein fouet par la crise des industries lourdes, son taux de chômage dépasse 15 %. La Région de Bruxelles-Capitale connaît une situation paradoxale : le produit intérieur brut (PIB) régional est le plus élevé du pays, mais la moitié des salariés qui y travaillent vivent dans une des deux autres régions et le chômage y dépasse 20 %. Budgétairement, la Flandre a longtemps accumulé des réserves et a pu réduire la fiscalité sur son territoire, tandis que la Wallonie et la Communauté française doivent compter leurs sous. Bruxelles connaît la situation la plus difficile.

Cette évolution a conduit le mouvement flamand à ajouter des revendications économiques à ses préoccupations traditionnelles d'ordre linguistique. Ces dernières n'ont pas disparu de l'agenda. Ainsi, l'épineux dossier de la scission de la circonscription de Bruxelles-Hal-Vilvorde, à la forte charge symbolique, a-t-il fait échouer des négociations en 2005 et en 2007, avant de faire tomber le gouvernement fédéral en avril 2010.

Mais les négociations actuelles pour former un gouvernement fédéral achoppent tout autant sur les demandes flamandes de transfert de nouvelles compétences (notamment socio-économiques) de l'Autorité fédérale aux entités fédérées et de révision de la loi de financement qui règle la répartition des moyens entre les différents niveaux de pouvoir. Face aux revendications flamandes, les partis francophones redoutent une baisse des moyens alloués à la Région wallonne et à l'Autorité fédérale, responsable notamment de la sécurité sociale, et exigent un refinancement substantiel de la Région de Bruxelles-Capitale. Plus de 290 jours après le scrutin du 13 juin 2010, aucun accord n'a pu encore être trouvé dans ce domaine, rendant impossible la formation d'un nouveau gouvernement fédéral.

Les tensions sont accentuées par la dissymétrie du paysage électoral. Les partis de gauche ont récolté moins de 24 % des voix en Flandre tandis que leurs homologues sont majoritaires en Wallonie ; les partis séparatistes flamands ont remporté quelque 44 % des suffrages, les listes prônant l'autonomie de la Wallonie en ont obtenu dix fois moins. Le résultat des urnes a ainsi propulsé face à face dans les négociations le parti socialiste, francophone, social-démocrate et se posant en facteur de stabilité du pays, et l'alliance néo-flamande (N-VA), ouvertement

3. Voir B. Conter, J. Faniel, « Politiques d'ailleurs. Belgique : la fin des compromis ? », *Savoir/Agir*, n°11, mars 2010.

séparatiste, conservatrice et très proche de l'organisation des employeurs flamands⁴, chaque formation apparaissant comme l'unique vainqueur du scrutin de son côté de la frontière linguistique⁵.

Sur le plan budgétaire, la crise déclenchée en 2008 n'a pas épargné la Belgique. Les pouvoirs publics, fédéraux et régionaux, ont été appelés à la rescousse par le monde bancaire. La dette publique, l'une des plus élevées des pays de la zone euro, est répartie à la hausse et avoisine actuellement 100 % du PIB, soit quelque 340 milliards d'euros. Le retour à l'équilibre budgétaire, objectif faisant consensus pour l'ensemble des partis politiques représentés au Parlement fédéral, nécessite de dégager 20 à 25 milliards d'euros à l'horizon de 2015. Les gouvernements des Régions et des Communautés ont déjà commencé à présenter des budgets restreignant les dépenses. Le statut du gouvernement fédéral, en affaires courantes en attendant la formation de son successeur, reporte temporairement des mesures d'austérité que les principaux acteurs politiques estiment cependant inévitables. Les attaques des marchés financiers sur la Grèce et l'Irlande font craindre pareil sort aux autorités belges.

Commémoration du passé

C'est dans ce contexte politiquement et économiquement délicat qu'intervient le cinquantième anniversaire de la grève contre la *Loi unique*. La manière dont les événements de l'hiver 1960-1961 ont été

commémorés livre quelques enseignements sur le climat social actuel.

Plusieurs observateurs ont souligné le peu d'attention accordée à cet anniversaire, par comparaison notamment avec celui de l'indépendance du Congo en juin 2010 : un colloque universitaire, quelques conférences, expositions ou dossiers thématiques dans des revues de réflexion⁶.

Pas de commémoration officielle par les pouvoirs publics. La grève ayant fait trembler les bases de l'État belge, cette situation paraît logique. L'absence de gouvernement de plein exercice complique en outre l'organisation d'une telle commémoration. Mais cette attitude traduit surtout le difficile rapport des autorités à cette part du passé.

La Région wallonne vient de fêter en grande pompe ses trente années d'existence. Ses autorités restent pourtant muettes sur les événements qui ont dynamisé le mouvement wallon vingt ans plus tôt.

Dans les milieux syndicaux et associatifs chrétiens, on ne trouve pas trace de manifestations autour de ce cinquantième. Faut-il également y voir le signe d'un passé délicat et mal digéré ?

Le silence du PS, qui a pourtant pris part à l'opposition à la *Loi unique*, est d'une autre nature. Ce parti n'a pas choisi de mettre en avant son rôle dans la mobilisation, ni de valoriser la dimension sociale ou régionaliste de l'événement. Non seulement parce qu'il a participé, après mars 1961, à l'application de cette loi. Mais aussi parce que le PS est actuellement au cœur d'une négociation institutionnelle dont les entités fédérées devraient sortir

4. Voir S. Govaert, « Populistes flamands, loin de l'extrême droite », *Le Monde diplomatique*, juillet 2010.

5. Le système électoral belge ne prévoit pas la possibilité pour des citoyens wallons de voter pour des listes flamandes et vice-versa.

6. De manière symptomatique, *La Revue nouvelle* a intitulé son dossier de novembre 2010 « Hiver 60 : un trou de mémoire ».

avec davantage de compétences sans que les francophones en soient vraiment demandeurs. Et la cure d'austérité à venir n'incite pas le PS à insister sur les parallèles qu'on pourrait faire entre la situation actuelle et celle de 1960.

Sans surprise dès lors, c'est de petits partis de la gauche anticapitaliste (surtout trotskyste⁷) qu'est venue l'insistance à tracer un tel parallèle, prédisant – ou voulant croire – que la situation sociale pourrait susciter la révolte des salariés dans les prochaines semaines, à l'instar de ce qui s'est produit en Grèce, en France ou en Irlande. Le lien entre la lutte de l'hiver 1960-1961 et les luttes sociales actuelles a dès lors été souligné dans les commémorations organisées par ces formations.

Mais c'est assurément la FGTB qui a mobilisé les plus grands moyens pour mettre sur pied avec des centres d'histoire sociale ou des associations spécialisées des expositions importantes. Les commémorations sont surtout conséquentes à Liège ou dans le Hainaut, centres des grèves il y a cinquante ans. En Flandre, rien de tel, ce qui renvoie l'observateur contemporain aux fractures du passé. La FGTB veille ainsi en Wallonie à entretenir sa propre mémoire, éventuellement enjolivée ou mythifiée. Elle fait également le lien entre son action passée et la campagne contre le capitalisme qu'elle a lancée dès 2008. Confrontée à un environnement nationaliste et de droite plus affirmé, la FGTB flamande apparaît plus prudente face à la situation actuelle, ce que souligne son rapport aux événements de 1960-1961 et qui rappelle son rôle de l'époque.

Cette différence de traitement apparaît également dans les médias. La presse francophone a consacré divers articles et émissions au souvenir de la grève, qu'elle a le plus souvent rapprochée des crises actuelles. La presse flamande ne s'y est guère intéressée.

Les universités francophones enfin ont organisé un important colloque. Quelques historiens flamands y ont pris part, mais aucune université flamande n'a organisé pareil événement.

Entre hier et aujourd'hui

Engluée dans une crise institutionnelle profonde et durable, la Belgique est confrontée à un futur incertain et à un passé mal digéré. Si les ferments d'un mouvement social tel que celui de l'hiver 1960-1961 sont présents, ou que ceux qui ont déjà secoué plusieurs pays européens, les fractures internes de la société belge et de ses acteurs, notamment syndicaux, empêchent de pronostiquer si, et sous quelle forme, pareil mouvement adviendra effectivement. ■

7. Les communistes, très actifs dans la grève, ont été quasiment absents des commémorations. Depuis 1989, le PCB a perdu la plupart de ses forces militantes.